

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE  
---  
CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. ERIC LE DISSES

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
21 Octobre 2016**

**OBJET :** Politique publique des ports - Programme de soutien d'activités d'animation et de promotion des ports - 3° répartition 2016 - Calanquais Niolonais

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 21 Octobre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé :

- d'allouer, dans le cadre du programme de soutien aux actions d'animation et de promotion des ports, au titre de l'exercice 2016, une subvention de fonctionnement de 4 500 € pour l'Association des Calanquais Niolonais,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention correspondante selon le modèle prévue à cet effet.

La dépense correspondante de 4 500 € sera prélevée sur les crédits inscrits au chapitre 65 – fonction 94 – article 6574 du budget départemental 2016, dont la dotation est suffisante.

A l'unanimité

**ADOpte**

**Pour la Présidente du Conseil Départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé**

**Nathalie Tarrisse  
Directrice**

**du Service des Séances de l'Assemblée**